03 B 118

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, né le 23 août 1966 à Pointe à Pitre – Guadeloupe.
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Demeurant Anse Marguerite – Cap Est – 97240 LE FRANCOIS.
En sa qualité d'associé représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007 lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

ECOFIP, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €,
Dont le siège social est Immeuble Les Amandiers, voie n°1, ZI La Lézarde, 97232 LAMENTIN
Immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro B 445 150 253 Représentée par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en sa qualité de gérant, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007 lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

Cédants de première part,

ET

Monsieur Jean-michel DALMASSO né le 12 février 1971 à MONACO (98) - FRANCE, marié sous le régime de séparation de biens, demeurant 33 RUE WORTH - 92150 - SURESNES, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 3 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Monsieur Michel TORDJMAN né le 19 septembre 1949 à SOUK EL ARBA (99) MAROC -, marié sous le régime de la communauté des biens, demeurant 23, AVENUE DE NIEL - 75017 - PARIS, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 7 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL BERMA INVESTISSEMENTS, au capital de (en cours) dont le siège social est situé 11 RUE ANATOLE DE LA FORGE - 75017 - PARIS 17, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS représentée par Monsieur Michel FLORIA, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL LE BLANTICHEM, au capital de 2 000,00 €, dont le siège social est situé 102 BIS RUE DE MIROMESNIL - 75008 - PARIS 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B 500 365 416, représentée par Monsieur Emmanuel LEFORT, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 3 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Monsieur Dominique PIETRINI né le 30 novembre 1961 à NANTES (44) - FRANCE, marié sous le régime de séparation de biens, demeurant 22 RUE PHILIBERT DELORME - 75017 - PARIS 17, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 7 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Monsieur René PROGLIO né le 29 juin 1949 à ANTIBES (06) - FRANCE, marié sous le régime de séparation de biens, demeurant 54 RUE SAINTE FOY - 92200 - NEUILLY SUR SEINE, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 29 novembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Madame Danielle EVRARD *née le 10 janvier 1944 à LYON (69)* - FRANCE, divorcée, demeurant 53 BOULEVARD DE LA VILETTE - 75010 - PARIS 10, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 9 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

ET

L'EURL OHM INVESTISSEMENT, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est situé 11 RUE ANATOLE DE LA FORGE - 75017 - PARIS 17, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B403 272 560, représentée par Monsieur Michel FLORIA, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Monsieur Pierre HOYNANT né le 2 mai 1956 à NANCY (54), divorcé, demeurant 1 ROUTE DU MOULIN DE LA VALLÉE - 60300 - AVILLY ST LEONARD, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL MAHE, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est situé 11 RUE ANATOLE DE LA FORGE - 75017 - PARIS 17, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B 424 070 993, représentée par Monsieur Michel FLORIA, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 30 novembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

Cessionnaires de seconde part,

IL A ETE, PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS SOCIALES FAISANT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

Aux termes des statuts en date du 16 juin 2006, enregistrés à la Recette Divisionnaire de Fort de France Ouest, le 26 juin 2006, Bordereau n° 2006/562 Case n° 14, et de divers autres actes, il existe une Société en Nom Collectif dénommée AVESTA 74, n° de RCS 490 989 555, au capital de 200,00 €, divisé en 2000 parts sociales de 0,10 € chacune, ayant son siège social ESPACE DILLON 3000 - 17 RUE GEORGES EUCHARIS - 97200 FORT DE FRANCE,

Aucun titre ne représente ces parts sociales.

CECI PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I – CESSION DE PARTS – PRIX

Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, par le présent acte, à Monsieur Jean-michel DALMASSO acceptant, 1 part sociale de 0,10 €, numérotée 1, dont il est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 0,10 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

La SARL ECOFIP, représentée par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, par le présent acte, à :

Monsieur Jean-michel DALMASSO acceptant, 294 parts sociales de 0,10 €, numérotées 2 à 295, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 29,40 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Monsieur Michel TORDJMAN acceptant, 78 parts sociales de 0,10 €, numérotées 296 à 373, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 7,80 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL BERMA INVESTISSEMENTS acceptant, 385 parts sociales de 0,10 €, numérotées 374 à 758, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 38,50 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL LE BLANTICHEM acceptant, 310 parts sociales de 0,10 €, numérotées 759 à 1 068, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 31,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Monsieur Dominique PIETRINI acceptant, 100 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 069 à 1 168, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 10,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Monsieur René PROGLIO acceptant, 250 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 169 à 1 418, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 25,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Madame Danielle EVRARD acceptant, 40 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 419 à 1 458, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 4,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL OHM INVESTISSEMENT acceptant, 216 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 459 à 1 674, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 21,60 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Monsieur Pierre HOYNANT acceptant, 116 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 675 à 1 790, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 11,60 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL MAHE acceptant, 210 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 791 à 2 000, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 74, pour un montant de 21,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Les parts cédées deviendront la propriété des cessionnaires à dater de ce jour. Les cessionnaires recevront seuls la fraction des bénéfices ou supporteront seuls la fraction des pertes de l'exercice en cours, à la date de la présente cession des parts. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations liés aux parts qui viennent de leur être cédées.

II – AGREMENT ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2007, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et agréé les investisseurs suivants :

- Monsieur Jean-michel DALMASSO
- Monsieur Michel TORDJMAN
- EURL BERMA INVESTISSEMENTS
- EURL LE BLANTICHEM
- Monsieur Dominique PIETRINI
- Monsieur René PROGLIO
- Madame Danielle EVRARD
- EURL OHM INVESTISSEMENT
- Monsieur Pierre HOYNANT
- EURL MAHE

en qualité de nouveaux associés dans les conditions de vote prévues par les statuts.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession des parts sociales, objet des présentes.

III – FORMALITES

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt au siège social d'un original de l'acte de cession contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt, conformément aux dispositions de l'article L.20 alinéa 1, modifié par la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988.

Elle ne sera opposable aux tiers qu'après accomplissement de la formalité sus énoncée et, en outre, après publicité au registre du commerce.

IV – DECLARATION FISCALE

Pour les droits d'enregistrement, le cédant atteste que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer ses apports en numéraire effectués à la société.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

V – POUVOIR

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour accomplir ou faire accomplir les formalités de publicité légales consécutives aux présentes, à l'exception de celles incombant aux cessionnaires qui seront effectuées comme il est dit ci-dessus.

VI – FRAIS

Le cédant acquittera tous les frais, droits et honoraires auxquels le présent acte donnera lieu.

VII – DOMICILE

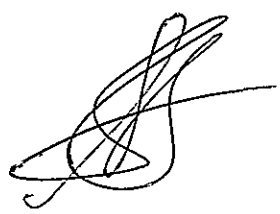
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective indiquée ci-dessus.

Fait en 14 originaux au Lamentin, le 21 décembre 2007.

Pour les cédants :

- ECOFIP
- Monsieur Thibaud ASSIER DE POMPIGNAN

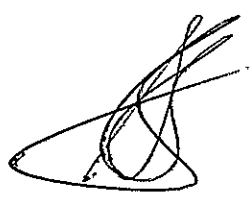
- Madame Liliane KUHN



Pour les cessionnaires :

- Monsieur Jean-michel DALMASSO
- Monsieur Michel TORDJMAN
- EURL BERMA INVESTISSEMENTS
- EURL LE BLANTICHEM
- Monsieur Dominique PIETRINI
- Monsieur René PROGLIO
- Madame Danielle EVRARD
- EURL OHM INVESTISSEMENT
- Monsieur Pierre HOYNANT
- EURL MAHE

- Madame Liliane KUHN



Monsieur Jean-michel DALMASSO

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°1 Ext 14070
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

Monsieur Jean-michel DALMASSO

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°2 Ext 14071
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

Monsieur Michel TORDJMAN

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°3 Ext 14072
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

EURL BERMA INVESTISSEMENTS

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°4 Ext 14073
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

EURL LE BLANTICHEM

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°5
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Ext 14074
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

Monsieur Dominique PIETRINI

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°6
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Ext 14075
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

Monsieur René PROGLIO

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°7
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Ext 14076
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

Madame Danielle EVRARD

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°8
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Ext 14077
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

EURL OHM INVESTISSEMENT

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°9 Ext 14078
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

Monsieur Pierre HOYNANT

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°10 Ext 14079
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE

EURL MAHE

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 533 Case n°11 Ext 14080
Enregistrement : 25 €
Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Inspecteur

L'Inspecteur des Impôts
Eliane NIRDE